

Séance du mardi 25 juin 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 19/06/2024
Présents : 8	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrick MARCEL,
Votants: 9	Présents : Patrick MARCEL, Stéphane SALIES, Pascal ASCOLA, Nathalie PELISSIE, Loïc SAUSSEZ, Sabrina ELDIN, Bruno BOUSQUET, Eliane PRATS
Pour : 9	
Contre : 0	
Abstention : 0	Représentés: ASCOLA Lisiane par ASCOLA Pascal
	Excusés:
	Absents: Sophie ZUBER, Michel BLIGUET
	Secrétaire de séance: Eliane PRATS

Objet: Montant Redevance occupation domaine public télécommunications - 019_2024

Montant de la redevance d’occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier de **2020 à 2024**.
Il précise qu' **en application des dispositions de l’art. L 2321-4 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la prescription de 5 ans, la redevance pour l’année 2019 est désormais prescrite et ne peut plus être réglée.**
Il propose au Conseil de calculer la redevance comme suit :

Aérien : les Kms x 40 € x le coefficient d’actualisation pour le calcul de la RODP par année pour la période 2020 à 2024
Souterrain Kms x 30 € x le coefficient d’actualisation pour le calcul de la RODP par année pour la période 2020 à 2024
Emprise au sol M² x 20 € x le coefficient d’actualisation pour le calcul de la RODP par année pour la période 2020 à 2024

RODP 2020 à 2024

Année	Artères aériennes 40€/km		Artères souterraines 30€/km		Emprise au sol 20€/m2		Total	Coefficient correcteur	Montant dû
2020	1,383	55,32 €	3,334	100,02 €	1,890	37,80 €	193,14 €	1,38853	268,18
2021	1,383	55,32 €	3,334	100,02 €	1,890	37,80 €	193,14 €	1,37633	265,82
2022	1,383	55,32 €	3,334	100,02 €	1,890	37,80 €	193,14 €	1,42136	274,52
2023	1,383	55,32 €	3,334	100,02 €	1,890	37,80 €	193,14 €	1,56490	302,24
2024	1,383		3,334		1,890		193,14 €	1,60900	310,76

		55,32 €		100,02 €		37,80 €	Dépôt Perpignan Date de réception de l'AR: 26/06/2024 066-216600510-20240625-019_2024-DE		
								Montant Total :	1421,53

Il précise **que les titres seront édités par année mentionnant l’année de RODP.**

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance **d’occupation du domaine public** correspondant aux infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier

Fait et délibéré à CLARA-VILLERACH, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrick Marcel

